



## Erreur signature lors d'une cession

Par **blablacar**, le **13/10/2014** à **19:06**

Bonsoir à tous,

Récemment, j'ai vendu mon véhicule à un particulier. Je lui ai présenté le certificat de non-gage, les dernières factures, blabla. Nous avons rempli le certificat de cession en 3 exemplaires. Toutefois, dans le premier bloc de signature, c'est l'acquéreur (donc lui) qui a émargé tandis que c'était à moi de le faire. La faute a été répétée sur les autres feuillets. D'autre part, j'ai omis d'apposer ma signature sur la carte grise.

Hier, le charmant jeune homme me contacte. Il m'explique que le véhicule est tombé en panne et que le moteur a eu des ratés. Quelques centaines d'euros de réparations, facture à l'appui. Il estime que je devrais en payer la moitié sous prétexte que, selon le garagiste, le moteur était en piteux état. Ma foi, quand il a essayé le véhicule, tout marchait bien. Je regrette qu'il en soit ainsi. Je ne me vois pas comme un escroc, sachant qu'en mécanique, je suis une buse. Néanmoins, je ne pense pas être tenu de payer lesdites réparations survenues près d'une semaine après la signature. Je m'empresse de lui faire part de ce que je pense. Il me répond que, de toute façon, vu que je me suis trompé sur le certificat de cession, le contrat est nul.

J'ai, bien entendu, résilié mon contrat d'assurance et envoyé un exemplaire du certificat de cession à la préfecture.

Suis-je dans la mouise ? que peut-il m'arriver ? Le contrat est-il effectivement nul ?

Merci d'avance